

LES PRIX TRIANGLE

LE PRIX JEAN AMYOT

LE PRIX FLEUR DE LYS



**Association des Techniciens en
Prévention Incendie du Québec**

***Cahier de
mise en candidature***

Date limite d'inscription : 29 juillet 2010

45^{ème} édition

Rédaction

Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec
C. P. 149
Beloeil (Québec) J3G 4T1

Conception et réalisation

Steve Véronneau, t.p.i.
Directeur management (2006), A.T.P.I.Q.
Tanya Karras
Adjointe administrative (2006), A.T.P.I.Q.

Approbation

Comité administratif (2006), A.T.P.I.Q.

Message du président

C'est avec plaisir que je vous annonce le dépôt de cette première édition du cahier de mises en candidature des Prix Triangle.

Il s'agit d'outils privilégiés de reconnaissance par l'Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec pour souligner l'apport d'individus et d'organismes au développement de la prévention des incendies au Québec et à la promotion de celle-ci. Bien des gens et des groupes de gens consacrent temps et énergie à l'amélioration de la sécurité de la population contre l'incendie, et plusieurs d'entre eux le font un peu dans l'ombre. Nous pouvons donc, par la remise de ces prix, souligner aux yeux de tous l'effort et l'excellence du travail de certains.

Avec la réforme de l'incendie au Québec, la prévention des incendies jouit de nos jours d'une relance incomparable. Bien qu'il soit toujours difficile d'apprécier l'efficacité des mesures de prévention, la relation ne peut être tout à fait fortuite entre la diminution marquée du nombre d'incendies et certains phénomènes comme l'amélioration des normes et des matériaux de construction, l'avènement de l'avertisseur de fumée, une plus grande sensibilisation du public, une réglementation municipale plus sévère et mieux appliquée ainsi qu'une meilleure connaissance des risques présents sur le territoire.

Nul doute que la prévention représentera toujours le moyen le plus sûr afin de contrôler les risques et, ce faisant, de limiter les coûts économiques, financiers et sociaux de l'incendie.

Je souhaite bonne chance aux candidats et salue toutes les personnes qui s'œuvrent dans le domaine de la prévention des incendies.

Stéphane Dumberry
Président, A.T.P.I.Q.

Message du concepteur

La mission de promotion de la prévention consiste concrètement à intervenir auprès de la population et du milieu afin d'obtenir un effet de réduction sur le nombre d'incendies, de diminuer les pertes de vies, les blessures et les dommages matériels.

L'historique du prix Triangle remonte à 1974 où il a été institué par les membres du temps afin d'honorer une personnalité ou un organisme qui, selon l'A.T.P.I.Q., s'est démarqué en faisant la promotion de la prévention des incendies au Québec. Il demeure encore aujourd'hui la plus haute distinction et la plus convoitée dans ce domaine au Québec.

La grande latitude offerte par une telle définition offrait une trop grande ouverture à des mises en candidature variées, rendant ainsi très complexe l'évaluation et la comparaison entre divers projets et candidats tout aussi variable.

Par cette restructuration, nous désirons offrir aux intéressés un outil facilitant la soumission des mises en candidature, une explication démystifiant les critères d'évaluation des dossiers, et un standard établissant des éléments de mesures de base.

Nous avons dû essayer de tenir compte de tous les types d'intervenants potentiels, des moyens tout aussi variables dont disposent ces intervenants, de la grande variété de projet présentable, et j'en passe.

Finalement, nous vous déposons aujourd'hui cette première édition de la réforme des Prix Triangle dans son ensemble. Au fil des ans, ces prix doivent savoir s'adapter et évoluer tout comme le domaine qu'ils représentent et les gens qui s'y affairent et qui y croient !

Loin de détenir l'exclusivité de l'idée de départ de ce projet, je ne suis que celui qui a pu recueillir en une synthèse les suggestions et commentaires d'une multitude d'intervenants !

Un grand merci à tous ceux qui ont bien voulu collaborer avec moi, de près ou de loin, afin de rendre à terme ce cahier.

Steve Véronneau, t.p.i.

Informations générales

Les Prix Triangle

Les Prix Triangle de l'Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec sont remis pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution d'individus et d'organisme de toutes les régions du Québec à la cause de la prévention des incendies. L'A.T.P.I.Q. est responsable de ces prix et de leur octroie.

Les catégories

Prix Triangle VERT	Prix remis à un individu ou un organisme s'étant illustré pour la qualité de son travail en général dans la prévention des incendies au sens large.
Prix Triangle JAUNE	Prix remis à un individu ou un organisme s'étant illustré pour la qualité de son travail dans l'éducation du public en matière de prévention des incendies.
Prix Triangle ROUGE	Prix remis à un individu ou un organisme qui, à partir d'une ou plusieurs problématiques clairement définies, a su mettre en place une série de mesures techniques qui ont éliminé ou réduit considérablement les incendies.
Prix Fleur de Lys	Prix remis à un individu s'étant illustré pour la qualité de son travail en général et pour son dévouement à la cause de la prévention des incendies.
Prix Jean Amyot	Prix remis à un individu s'étant illustré par son rendement académique dans sa formation en prévention des incendies.

La remise des Prix Triangle

C'est au cours d'une cérémonie tenue lors du Colloque de l'A.T.P.I.Q. que ces prix sont décernés annuellement.

Les mises en candidatures

Les mises en candidatures pour les Prix Triangle doivent être soumises par le biais du cahier officiel de mise en candidature. L'intégrité initiale des questions ne doit en aucun

cas être altérée. Chacune de ces questions doit être complétées, sans quoi aucun pointage ne pourra être alloué à une question laissée en blanc.

Le cahier de mise en candidature peut être complété par l'utilisation d'annexes au dossier soumis.

La totalité des documents de mise en candidature doivent être livrés sans faute avant la date limite d'inscription auprès de l'A.T.P.I.Q.

Dans les formulaires de mise en candidature, l'utilisation du masculin se veut simplement une façon d'alléger le texte.

Le comité de sélection

Le comité de sélection est composé des membres du comité administratif de l'A.T.P.I.Q. Dans le cas où un ou plusieurs de ces membres pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêt, ce ou ces derniers ont l'obligation de le mentionner auprès des autres membres du C.A. afin que chacun de ceux-ci soient exclus et absent des évaluations.

Dans le cas où trop de membres du C.A. se verraient exclus de cette démarche, le C.A. se réserve le droit de nommer des évaluateurs temporaires membres de l'A.T.P.I.Q.

Le Prix Triangle VERT PRÉVENTION DES INCENDIES

Description sommaire du prix

Ce prix est remis à un individu ou un organisme s'étant illustré pour la qualité de son travail en général dans la prévention des incendies au sens large.

Cet honneur est la plus haute distinction en prévention incendie au Québec. Il couronne l'ensemble des efforts appliqués à la promotion de la prévention, à la somme générale des activités de prévention tenues en fonction des moyens disponibles. Il souligne l'impact, le rayonnement et les résultats obtenus par l'ensemble des mesures et des réalisations entreprises.

Les conditions d'admissibilité

1. La candidature doit porter sur les actions d'un organisme ou d'un individu.
2. S'il s'agit d'un individu, la personne doit résider au Québec et être âgée de 18 ans et plus l'année de la remise du prix.
3. Le dossier de mise en candidature doit parvenir à l'Association au plus tard à la date limite prévue sur la couverture de ce cahier de mise en candidature. Si la date de réception dépasse cette limite, le dossier en question sera rejeté.
4. Seuls les dossiers complets seront considérés.

Les critères d'évaluation

- Identification des problématiques et des objectifs
- Tactiques utilisées, innovation, imagination
- Déploiement d'énergie / détermination / engagement
- Continuité
- Impact social / rayonnement (quantité de personnes rejointes)
- Impact sur les comportements
- Impact économique
- Délai de réalisation
- Résultats et statistiques
- Qualité de la présentation du dossier de mise en candidature

10. Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable du dépôt de cette candidature (*Inscrire en caractères d'imprimerie*)

Nom : _____

Adresse (n°, rue, app.) : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) ____ - _____ Télécopieur : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne responsable du dépôt de la candidature

Je certifie que l'individu ou le responsable de l'organisme présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis son exacts, notamment ceux qui concernent les activités réalisées.

Signature _____ *Date* _____

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- Le formulaire de mise en candidature complet et dûment rempli ;
- La balance du cahier de mise en candidature n'est pas requise dans l'envoi;
- Les documents complémentaires annexés en pièces jointes, le cas échéant.

Merci.

Le Prix Triangle JAUNE ÉDUCATION DU PUBLIC

Description sommaire du prix

Ce prix est remis à un individu ou un organisme s'étant illustré pour la qualité de son travail dans l'éducation du public en matière de prévention des incendies.

Cet honneur couronne l'ensemble des efforts appliqués à l'éducation du public en matière de prévention des incendies. Il souligne la somme générale des activités de prévention tenues dans le but d'éduquer la population, tout comme l'impact, le rayonnement et les résultats obtenus par le biais de stratégies visant à sensibiliser le public des dangers d'incendie.

Les conditions d'admissibilité

5. La candidature doit porter sur les actions d'un organisme ou d'un individu.
6. S'il s'agit d'un individu, la personne doit résider au Québec et être âgée de 18 ans et plus l'année de la remise du prix.
7. Le dossier de mise en candidature doit parvenir à l'Association au plus tard à la date limite prévue sur la couverture de ce cahier de mise en candidature. Si la date réception dépasse cette limite, le dossier en question sera rejeté.
8. Seuls les dossiers complets seront considérés.

Les critères d'évaluation

- Identification des problématiques et des objectifs
- Tactiques utilisées, innovation, imagination
- Déploiement d'énergie / détermination / engagement
- Continuité
- Impact social / rayonnement (quantité de personne rejointe)
- Impact sur les comportements
- Impact économique
- Délai de réalisation
- Résultats et statistiques
- Qualité de la présentation du dossier de mise en candidature

10. Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable du dépôt de cette candidature *(Inscrire en caractères d'imprimerie)*

Nom : _____

Adresse (n^o, rue, app.) : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) ____ - _____ Télécopieur : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne responsable du dépôt de la candidature

Je certifie que l'individu ou le responsable de l'organisme présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis son exacts, notamment ceux qui concernent les activités réalisées.

Signature _____ *Date* _____

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- Le formulaire de mise en candidature complet et dûment rempli ;
- La balance du cahier de mise en candidature n'est pas requise dans l'envoi;
- Les documents complémentaires annexés en pièces jointes, le cas échéant.

Merci.

Le Prix Triangle ROUGE RÉDUCTION DU NOMBRE D'INCENDIE

Description sommaire du prix

Ce prix est remis à un individu ou un organisme qui, à partir d'une ou plusieurs problématiques clairement définies, a su mettre en place une série de mesures techniques qui ont éliminé ou réduit considérablement les incendies.

Cet honneur couronne l'ensemble des efforts appliqués à prévenir le déclenchement des incendies. Il souligne l'apport considérable d'une procédure ou d'un élément technique éliminant ou réduisant le nombre d'incendie.

Les conditions d'admissibilité

9. La candidature doit porter sur les actions d'un organisme ou d'un individu.
10. S'il s'agit d'un individu, la personne doit résider au Québec et être âgée de 18 ans et plus l'année de la remise du prix.
11. Le dossier de mise en candidature doit parvenir à l'Association au plus tard à la date limite prévue sur la couverture de ce cahier de mise en candidature. Si la date réception dépasse cette limite, le dossier en question sera rejeté.
12. Seuls les dossiers complets seront considérés.

Les critères d'évaluation

- Identification des problématiques et des objectifs
- Tactiques utilisées, innovation, imagination
- Déploiement d'énergie / détermination / engagement
- Continuité
- Impact social / rayonnement (quantité de personne rejointe)
- Impact sur les comportements
- Impact économique
- Délai de réalisation
- Résultats et statistiques
- Qualité de la présentation du dossier de mise en candidature

10. Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable du dépôt de cette candidature (*Inscrire en caractères d'imprimerie*)

Nom : _____

Adresse (n°, rue, app.) : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) ____ - _____ Télécopieur : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne responsable du dépôt de la candidature

Je certifie que l'individu ou le responsable de l'organisme présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis son exacts, notamment ceux qui concernent les activités réalisées.

Signature _____ *Date* _____

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- Le formulaire de mise en candidature complet et dûment rempli ;
- La balance du cahier de mise en candidature n'est pas requise dans l'envoi;
- Les documents complémentaires annexés en pièces jointes, le cas échéant.

Merci.

Le Prix Fleur de Lys PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE

Description sommaire du prix

Ce prix est remis à un individu s'étant illustré pour la qualité de son travail en général et pour son dévouement à la cause de la prévention des incendies.

Cet honneur couronne l'ensemble des efforts appliqués à la cause de la prévention des incendies. Il souligne l'engagement de la personne à la promotion de la prévention. Bien qu'il est servi plus souvent qu'autrement à souligner l'ensemble d'une carrière, il peut aussi être décerné à un individu ayant marqué le domaine d'une façon plus ponctuelle mais exceptionnelle.

Les conditions d'admissibilité

13. La candidature doit porter sur les actions d'un individu.
14. La personne doit résider au Québec et être âgée de 18 ans et plus l'année de la remise du prix.
15. Le dossier de mise en candidature doit parvenir à l'Association au plus tard à la date limite prévue sur la couverture de ce cahier de mise en candidature. Si la date réception dépasse cette limite, le dossier en question sera rejeté.
16. Seuls les dossiers complets seront considérés.

Les critères d'évaluation

- Identification des problématiques et des objectifs
- Tactiques utilisées, innovation, imagination
- Déploiement d'énergie / détermination / engagement
- Continuité
- Impact social / rayonnement (quantité de personne rejointe)
- Impact sur les comportements
- Impact économique
- Délai de réalisation
- Résultats et statistiques
- Qualité de la présentation du dossier de mise en candidature

10. Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable du dépôt de cette candidature (Inscrire en caractères d'imprimerie)

Nom : _____

Adresse (n°, rue, app.) : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) ____ - _____ Télécopieur : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne responsable du dépôt de la candidature

Je certifie que l'individu ou le responsable de l'organisme présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis son exacts, notamment ceux qui concernent les activités réalisées.

Signature _____ Date _____

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- Le formulaire de mise en candidature complet et dûment rempli ;
- La balance du cahier de mise en candidature n'est pas requise dans l'envoi;
- Les documents complémentaires annexés en pièces jointes, le cas échéant.

Merci.

Le Prix Jean Amyot RENDEMENT ACADÉMIQUE

Description sommaire du prix

Ce prix est remis à un individu s'étant illustré par son rendement académique dans sa formation en prévention des incendies.

Cet honneur couronne les efforts et la constance dans le rendement académique de la personne. Nous récompensons ainsi le travail fourni en classe durant toute la période des études d'un individu fraîchement gradué dans le domaine de la prévention des incendies.

Les conditions d'admissibilité

17. La candidature doit porter sur le rendement scolaire d'un individu.
18. La personne doit résider au Québec et être âgée de 18 ans et plus l'année de la remise du prix.
19. Le dossier de mise en candidature doit parvenir à l'Association au plus tard à la date limite prévue sur la couverture de ce cahier de mise en candidature. Si la date réception dépasse cette limite, le dossier en question sera rejeté.
20. Seuls les dossiers complets seront considérés.

Les critères d'évaluation

- Identification du profil scolaire obtenu en prévention incendie
- Déploiement d'énergie / détermination / engagement
- Continuité / constance
- Résultats et statistiques
- Qualité de la présentation du dossier de mise en candidature

5. Renseignements sur la personne ou sur l'organisme responsable du dépôt de cette candidature (Inscrire en caractères d'imprimerie)

Nom : _____

Adresse (n°, rue, app.) : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) ____ - _____ Télécopieur : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne responsable du dépôt de la candidature

Je certifie que l'individu ou le responsable de l'organisme présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis son exacts, notamment ceux qui concernent les activités réalisées.

Signature _____ Date _____

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient bien :

- Le formulaire de mise en candidature complet et dûment rempli ;
- La balance du cahier de mise en candidature n'est pas requise dans l'envoi;
- Le ou les relevés de notes officiels de formation, ainsi que tous autres documents complémentaires annexés en pièces jointes, le cas échéant.

Merci.

Pour obtenir un cahier de mise en candidature ou tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec :

**Association des Techniciens en
Prévention des Incendies du Québec**

C. P. 149
Beloeil (Québec) J3G 4T1

Tél. (450) 446-0211
Télec.(450) 446-0211

info@atpiq.org

<http://www.atpiq.org>